

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1361

27 mai 2014

### SOMMAIRE

Adcolux S.à r.l. ....	65327	HV Lux S.A. ....	65305
Atrium Finance Europe S.à r.l. ....	65328	IBAS-AM ....	65288
AXA Funds Management S.A. ....	65282	Immersive Investment ....	65288
Change Management Consulting - MCG Sàrl ....	65305	Innova AF S.à r.l. ....	65286
Egida S.A. ....	65282	Inovo Investment S.A. ....	65288
Famaury ....	65284	Institut de Beauté LB S.à r.l. ....	65287
FCWI S.à r.l. ....	65283	Institut de Formation Bancaire, Luxem- bourg ....	65297
Fidugia S.A. ....	65284	International Campus Student Housing I S.C.A. ....	65303
Fin.Co Capital Partners (SCA) ....	65283	InvestMax ....	65286
Fin.Co Capital S.A. ....	65294	Itau Active Asset Allocation Funds ....	65285
Finnhamn S.à r.l. ....	65284	Itau Specialised Investment Funds ....	65288
FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services ....	65283	IWA S.A. ....	65324
Futura 2000 S.A. ....	65283	Jordanus Holding S.A., SPF ....	65293
Gecofet Petroleum S.A. ....	65282	Korso S.à r.l. ....	65314
GIP II MP Luxco B S.à r.l. ....	65285	K.S.D. Investissements S.A. ....	65310
GIP II MP Luxco S.à r.l. ....	65289	LBF Group S.A. ....	65288
Global Investments Lux S.A. ....	65284	Letzeburger Jongmedercher Section Esch- sur-Alzette Saint Joseph ....	65324
Global Investments Lux S.A. ....	65284	LF Hotels Acquico II SCS ....	65325
G M Décorations S. à r. l. ....	65283	Max-Agri S.à r.l. ....	65287
Halym SA ....	65289	Mediplan G.m.b.H. ....	65287
HC Real Estate Holdings S.A. ....	65285	MFO Investimenti S.A. ....	65287
Heerema Fabrication Finance (Luxem- bourg) S.A. ....	65285	OCM Luxembourg OPPS VI Blocker S.à r.l. ....	65287
Hexcel Reinforcements Holding Corp. Lu- xembourg S.C.S. ....	65285	Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA) ....	65286
High Mountain Holdings S.à r.l. ....	65294	P. Dansercoer & Cie ....	65328
Home St Joseph asbl ....	65324	TenTwentyFour S.à r.l. ....	65282
HTH & sp S.A. ....	65286		

**Egida S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 141.704.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014043886/11.

(140050299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

**TenTwentyFour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 178.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur DAVID RAISON

*Le gérant technique*

Référence de publication: 2014043626/11.

(140049675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

**AXA Funds Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.223.

Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2014, sont renommés Administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2015:

Mme Tatiana Pécastaing-Pierre

M. Laurent Jaumotte

Mr. Bruno Durieux

Mr. Steve Gohier

Mr. Christof Jansen

Mr. Michael Reinhard

Monsieur Jean-Louis Laforge, demeurant 100 Esplanade du Général de Gaulle F-92932 Paris La Défense Cedex, est nommé Administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2015.

Est renommé Réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2015:

PricewaterhouseCoopers Société Coopérative

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014043765/22.

(140050390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

**Gecofet Petroleum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.938.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'Administrateur dans votre société, avec effet immédiat.

Le 26 mars 2014.

P. JUPILLE.

Référence de publication: 2014043947/10.

(140050607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

**Futura 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 74.879.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2014.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2014043925/12.

(140050669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**F.G.P.S.S., FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services, Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 17, Duerfstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 54.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Fruytier Group Puchase Sales and Services S.A.*  
David Fruytier  
Administrateur délégué

Référence de publication: 2014043923/12.

(140050488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**G M Décorations S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1735 Luxembourg, 3, rue François Hogenberg.  
R.C.S. Luxembourg B 52.002.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043926/9.

(140050668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**FCWI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 26.011,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 152.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2014.  
Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2014043914/12.

(140050204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Fin.Co Capital Partners (SCA), Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 132.792.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043905/9.

(140050768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Finnhamn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 65.000,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 97.792.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique de Finnhamn S.à.r.l. prises au Luxembourg le 25 mars 2014.*

Veillez noter que l'adresse de Monsieur Ulf Rosberg, en sa qualité d'associé de Finnhamn S.à.r.l., a changé au 2, Fafnervägen, SE-182 66, Djursholm, Suède.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Ganash Lokanathen.

Référence de publication: 2014043906/13.

(140050191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Famaury, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 136.917.

—  
Il est pris note de la nouvelle adresse professionnelle de Maître Alain Theimer, au 5, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

Référence de publication: 2014043912/11.

(140050281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Fidugia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 135.257.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2014043916/12.

(140050689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Global Investments Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 154.481.

—  
Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043958/9.

(140050139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Global Investments Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 154.481.

—  
Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043959/9.

(140050672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

**GIP II MP Luxco B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 176.510.

Les statuts coordonnés au 3 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014043955/11.

(140050356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Hexcel Reinforcements Holding Corp. Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.435.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043970/10.

(140050263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**HC Real Estate Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 179.037.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 mars 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014043975/11.

(140050649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Heerema Fabrication Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.475.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043979/9.

(140050329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Itau Active Asset Allocation Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.002.

Le conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social siégeant au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 28 Octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2014.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014043997/13.

(140050517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**HTH & sp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 1, avenue François Clement.  
R.C.S. Luxembourg B 119.837.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 26 mars 2014.

HTH & SP S.A.

L-5612 Mondorf-les-Bains

Référence de publication: 2014043988/12.

(140050678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Innova AF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 170.685.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 mars 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Krzysztof Krawczyk, avec adresse professionnelle au 1, Rondo ONZ, 35 floor, 00-124, Varsovie, Pologne, au mandat de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Acceptation de la démission de Muzyczyszyn Leszek, avec adresse professionnelle au 1, Rondo ONZ, 35 floor, 00-124, Varsovie, Pologne, de son mandat de gérant B, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014043992/15.

(140050726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**InvestMax, Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 142.387.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014043995/12.

(140050173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 116.814.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014044098/15.

(140050779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Max-Agri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 30B, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 93.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 mars 2014.

Référence de publication: 2014044068/10.

(140050254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Mediplan G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 30.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044074/9.

(140050151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**MFO Investimenti S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 122.635.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes dans votre société, avec effet immédiat.

Le 19 mars 2014.

HAMERVATE LIMITED

GORDALE MARKETING LIMITED

Signatures

Référence de publication: 2014044076/13.

(140050437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**OCM Luxembourg OPPS VI Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 143.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014044100/10.

(140050318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Institut de Beauté LB S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4418 Soleuvre, 1, place de l'Indépendance.  
R.C.S. Luxembourg B 144.791.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Soleuvre, le 26 mars 2014.

INSTITUT DE BEAUTÉ LB S.A.R.L.

L-4418 SOLEUVRE

Référence de publication: 2014044010/12.

(140050352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Inovo Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 152.396.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 mars 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014044009/11.

(140050338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Immersive Investment, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 67.809.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044004/9.

(140050500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Itau Specialised Investment Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 49, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 163.974.

—  
Le conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social siégeant au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 28 Octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2014.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014043998/13.

(140050521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**IBAS-AM, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 167.365.

—  
Nous attestons que la société IBAS AM immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B167365 n'est plus enregistrée auprès du domiciliataire depuis le 26 février 2014, 10, rue de Vianden - L-2680 LUXEMBOURG Luxembourg, le 25 Mars 2014. Jean-Jacques BATAILLON.

Référence de publication: 2014043999/9.

(140050128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**LBF Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 154, avenue du Dix Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 156.613.

—  
Les statuts coordonnés suivant le numéro répertoire No. 1290 du 12 février 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2014044042/12.

(140050177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Halym SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 142.301.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 19 mars 2014*

*Cinquième résolution:*

L'Assemblée accepte avec effet immédiat la démission de l'administrateur Monsieur Claude SCHMITZ. L'Assemblée désigne à partir du 19 mars 2014 Monsieur Laurent HEILIGER, né le 10/02/1973 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

L'Assemblée accepte avec effet immédiat la démission de l'administrateur Monsieur Pierre LENTZ. L'Assemblée désigne à partir du 19 mars 2014 Madame Stéphanie GRISIUS, née le 27/05/1976 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

L'Assemblée accepte avec effet immédiat la démission du Commissaire AUDIEX S.A.. L'Assemblée désigne à partir du 19 mars 2014 AUDIT.LU avec siège social au 42, rue des Cerises L-6113 Junglinster, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 113.620 en remplacement du Commissaire démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

*Sixième résolution:*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société Halym S.A. de l'adresse actuelle 11A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALYM S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014043333/27.

(140049918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

**GIP II MP Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 176.504.

In the year two thousand and fourteen, on the day third of March,  
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

GIP II MP Holdings, L.P., a limited partnership governed by the laws of Guernsey, with its registered office at South Esplanade, Les Echelons Court, Les Echelons, 1<sup>st</sup> Floor, BGU - GY1 1AR St Peter Port, Guernsey, registered with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey under number 1840 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Caroline Pimpaud, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on February 24, 2014,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of GIP II MP Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two million dollars of the United States of America (USD 2,000,000.-), with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of 19 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1289 on 31 May 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176.504 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of 28 May 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1838 on 31 July 2013.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of eight million dollars of the United States of America (USD 8,000,000.-) so as to raise it from its present amount of two million dollars of the United States of America (USD 2,000,000.-) to ten million dollars of the United States of America (USD 10,000,000.-), with payment of a share

premium in a total amount of thirty-one million two hundred sixty-seven thousand seven hundred forty-six dollars of the United States of America and seventy-six cents (USD 31,267,746.76.-).

2 To issue eight hundred thousand (800,000) new class A shares, eight hundred thousand (800,000) new class B shares, eight hundred thousand (800,000) new class C shares, eight hundred thousand (800,000) new class D shares, eight hundred thousand (800,000) new class E shares, eight hundred thousand (800,000) new class F shares, eight hundred thousand (800,000) new class G shares, eight hundred thousand (800,000) new class H shares, eight hundred thousand (800,000) new class I shares and eight hundred thousand (800,000) new class J shares, with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each (together the “Shares”), having the rights and privileges as set out in the articles of incorporation of the Company to be amended and restated pursuant to item 4 of the agenda.

3 To accept subscription for the Shares by the sole shareholder, GIP II MP Holdings, L.P. and to accept full payment in cash for these new Shares for an aggregate contribution amount of thirty-nine million two hundred sixty-seven thousand seven hundred forty-six dollars of the United States of America and seventy-six cents (USD 39,267,746.76).

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above items.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of eight million dollars of the United States of America (USD 8,000,000.-) so as to raise it from its present amount of two million dollars of the United States of America (USD 2,000,000.-) to ten million dollars of the United States of America (USD 10,000,000.-), together with the payment of a share premium in a total amount of thirty-one million two hundred sixty-seven thousand seven hundred forty-six dollars of the United States of America and seventy-six cents (USD 31,267,746.76).

*Second resolution*

The Shareholder resolved to issue eight hundred thousand (800,000) new class A shares, eight hundred thousand (800,000) new class B shares, eight hundred thousand (800,000) new class C shares, eight hundred thousand (800,000) new class D shares, eight hundred thousand (800,000) new class E shares, eight hundred thousand (800,000) new class F shares, eight hundred thousand (800,000) new class G shares, eight hundred thousand (800,000) new class H shares, eight hundred thousand (800,000) new class I shares and eight hundred thousand (800,000) new class J shares, with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each, having the rights and privileges as set out in the articles of incorporation of the Company, to be amended and restated pursuant to the fourth resolution herein after.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared the Shareholder, represented as stated above (the “Subscriber”).

The Subscriber declared to subscribe for eight hundred thousand (800,000) new class A shares, eight hundred thousand (800,000) new class B shares, eight hundred thousand (800,000) new class C shares, eight hundred thousand (800,000) new class D shares, eight hundred thousand (800,000) new class E shares, eight hundred thousand (800,000) new class F shares eight hundred thousand (800,000) new class G shares, eight hundred thousand (800,000) new class H shares, eight hundred thousand (800,000) new class I shares and eight hundred thousand (800,000) new class J shares, with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of thirty-one million two hundred sixty-seven thousand seven hundred forty-six dollars of the United States of America and seventy-six cents (USD 31,267,746.76.-) and to fully pay in cash for these shares.

The aggregate amount of thirty-nine million two hundred sixty-seven thousand seven hundred forty-six dollars of the United States of America and seventy-six cents (USD 39,267,746.76) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the eight million (8,000,000) new shares according to the above mentioned subscription.

*Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolution. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at ten million dollars of the United States of America (USD 10,000,000.-) divided into one million (1,000,000) class A shares (each a “Class A Share”), one million (1,000,000) class B shares (each a “Class B Share”), one million (1,000,000) class C shares (each a “Class C Share”), one million (1,000,000) class D shares (each a “Class D Share”), one million (1,000,000) class E shares (each a “Class E Share”), one million (1,000,000) class F shares (each a “Class F Share”), one million (1,000,000) class G shares (each a “Class G Share”), one million (1,000,000) class H shares (each a “Class H Share”), one million (1,000,000) class I shares (each a “Class I

Share”) and one million (1,000,000) class J shares (each a “Class J Share”), with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.”

The other paragraphs of articles 5 of the articles of incorporation shall remain unchanged.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quatorze, le troisième jour de mars,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

GIP II MP Holdings, L.P. un limited partnership régi par les lois de Guernesey, ayant son siège social au South Esplanade, Les Echelons Court, Les Echelons, 1<sup>st</sup> Floor, BGU - GY1 1AR St Peter Port, Guernesey, immatriculé au Register of Limited Partnerships of the Island of Guernesey sous le numéro 1840 (l’«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Caroline Pimpaud, demeurant à Luxembourg,

aux termes d’une procuration sous seing privé donnée le 24 février 2014.

Ladite procuration restera annexée aux présentes.

L’Associé a requis le notaire instrumentant d’acter que l’Associé est le seul et unique associé de GIP II MP Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux millions de dollars des Etats-Unis d’Amérique (USD 2.000.000,-), dont le siège social est au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte en date du 19 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations sous le numéro 1289 du 31 Mai 2013 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.504 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du 28 Mai 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations sous le numéro 1838 du 31 Juillet 2013.

L’Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l’ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de huit millions de dollars des Etats-Unis d’Amérique (USD 8.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions de dollars des Etats-Unis d’Amérique (USD 2.000.000,-) à dix millions de dollars des Etats-Unis d’Amérique (USD 10.000.000,-), avec paiement d’une prime d’émission d’un montant total de trente-et-un millions deux cent soixante-sept mille sept cent quarante-six dollars des Etats-Unis d’Amérique et soixante-seize centimes (USD 31.267.746,76).

2 Emission de huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales de catégorie A, huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales de catégorie B, huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales de catégorie C, huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales de catégorie D, huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales de catégorie E, huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales de catégorie F, huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales de catégorie G, huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales de catégorie H, huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales de catégorie I et huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale d’un dollar des Etats-Unis d’Amérique (USD 1,-) chacune (ensemble les «Parts Sociales»), ayant les droits et privilèges prévus par les statuts tels que modifiés et refondus en vertu du point 4 de l’ordre du jour.

3 Acceptation de la souscription des Parts Sociales par l’associé unique, GIP II MP Holdings, L.P., pour un montant total de trente-neuf millions deux cent soixante-sept mille sept cent quarante-six dollars des Etats-Unis d’Amérique et soixante-seize centimes (USD 39.267.746,76) à libérer intégralement en espèces.

4 Modification du premier paragraphe de l’article 5 des statuts de la Société, pour refléter l’élément ci-dessus.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d’acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.000.000,-) à dix millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000.000,-), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente et un millions deux cent soixante-sept mille sept cent quarante-six dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-seize centimes (USD 31.267.746,76).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales de catégorie A, huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales de catégorie B, huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales de catégorie C, huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales de catégorie D, huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales de catégorie E, huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales de catégorie F, huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales de catégorie G, huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales de catégorie H, huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales de catégorie I et huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, ayant les droits et privilèges prévus par les statuts tels que modifiés et refondus en vertu du point 4 de l'ordre du jour.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu l'Associé représenté comme indiqué ci-dessus (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales de catégorie A, huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales de catégorie B, huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales de catégorie C, huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales de catégorie D, huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales de catégorie E, huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales de catégorie F, huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales de catégorie G, huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales de catégorie H, huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales de catégorie I et huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) par part sociale, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente et un millions deux cent soixante-sept mille sept cent quarante-six dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-seize centimes (USD 31.267.746,76) à libérer intégralement en espèces.

Le montant total de trente-neuf millions deux cent soixante-sept mille sept cent quarante-six dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-seize centimes (USD 39.267.746,76) a dès lors été à la disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les huit millions (8.000.000) de parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter la résolution ci-dessus. Ledit paragraphe sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à dix millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000.000,-) divisé en un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie A (chacune une «Part Sociale de Catégorie A»), un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie B (chacune une «Part Sociale de Catégorie B»), un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie C (chacune une «Part Sociale de Catégorie C»), un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie D (chacune une «Part Sociale de Catégorie D»), un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie E (chacune une «Part Sociale de Catégorie E»), un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie F (chacune une «Part Sociale de Catégorie F»), un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie G (chacune une «Part Sociale de Catégorie G»), un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie H (chacune une «Part Sociale de Catégorie H»), un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie I (chacune une «Part Sociale de Catégorie I»), et un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie J (chacune une «Part Sociale de Catégorie J»), ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Les autres paragraphes de l'article 5 des statuts de la Société demeurent inchangées.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: C. Pimpaud, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 mars 2014. REM/2014/541. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014043323/199.

(140049679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

---

**Jordanus Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 14.033.

L'an deux mille quatorze, le six mars,

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial «JORDANUS HOLDING S.A., SPF», ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 14.033, constituée suivant acte notarié en date du 29 juin 1976, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 203 du 28 septembre 1976, (ci-après «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 21 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 785 du 21 avril 2011.

L'assemblée est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Madame Sylvie Destoquay, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Claire Adam, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Martin Mantels, employé privé, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Décision de la dissolution et de la liquidation volontaire de la Société,
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour,
3. Nomination d'un liquidateur,
4. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la procédure de liquidation,
5. Instructions au liquidateur de réaliser aux mieux tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de nommer en tant que liquidateur de la Société, Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, né à Grevenmacher, le 10 août 1957, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 18a, boulevard de la Foire.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Cinquième résolution:*

L'assemblée générale décide de charger le liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. DESTOQUAY, C. ADAM, M. MANTELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2014. LAC / 2014 / 11529. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014043377/76.

(140049917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

**Fin.Co Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 101.341.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043904/9.

(140050769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

**High Mountain Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 167.760.

In the year two thousand and fourteen.

On the eleventh day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Orbital Restructuring Incorporated, a company incorporated in accordance with laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 3076 Sir Francis Drake's Highway, P.O. Box 3463, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1749758,

represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing party is the sole present shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "High Mountain Holdings S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg section B number 167760, with registered office at L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, incorporated by deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on March 20, 2012, published at the Memorial C number 1146 of May 7, 2012 and whose articles of association have been amended by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on February 25, 2013, published at the Memorial C number 867 of April 12, 2013,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

*First resolution*

The registered office is transferred from L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse to L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

*Second resolution*

Article seven of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

**" Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

7.2 The mandate of manager is entrusted to him/them until his/their dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes."

*Third resolution*

Article eight, paragraph eight point three point one of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

**" Art. 8. Board.**

**8.3 Representation**

8.3.1 In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B."

*Fourth resolution*

The resignation of Mr. Johan VAN DEN BERG as manager is accepted and full and entire discharge is given to the latter for the performance of his mandate until his resignation.

*Fifth resolution*

The resignation of the public limited company Trustmoore Luxembourg S.A. as manager is accepted and full and entire discharge is given to the latter for the performance of its mandate until its resignation.

*Sixth resolution*

The resignation of Mr. Roland BEUNIS as manager is accepted and full and entire discharge is given to the latter for the performance of his mandate until his resignation.

*Seventh resolution*

Mr. Amnon SHIBOLETH, company director, born on June 3, 1943 in the State of Israel, residing at 1, Rotschild Boulevard, 1121, Tel-Aviv-Jaffo, 66881 (State of Israel), is appointed as manager of the category A for an unlimited period.

*Eighth resolution*

Mr. Eriks MARTINOVSKIS, company director, born on September 12, 1980 in Ventspils (Latvia), residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager of the category B for an unlimited period.

*Ninth resolution*

Ms. Fanny AUENALLAH, company director, born on December 16, 1974 in Mers-el-Kebir (Algeria), residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager of the category B for an unlimited period.

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 950.-.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze.

Le onze mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

#### A COMPARU:

Orbital Restructuring Incorporated, une société constituée selon les lois des Îles Vierges britanniques, dont le siège est établi au 3076 Sir Francis Drake's Highway, P.O. Box 3463, Road Town, Tortola, les Îles Vierges britanniques sous le numéro 1749758,

représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et la mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "High Mountain Holdings S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg section B numéro 167760, ayant son siège à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, constituée par acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 mars 2012, publié au Mémorial C numéro 1146 du 7 mai 2012 et dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 février 2013, publié au Mémorial C numéro 867 du 12 avril 2013,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le siège est transféré de L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

#### Deuxième résolution

L'article sept des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

#### « Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

7.2 Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.».

#### Troisième résolution

L'article huit, alinéa huit point trois point un des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

#### « Art. 8. Conseil de gérance.

##### 8.3 Représentation

8.3.1 En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.».

#### Quatrième résolution

La démission de Monsieur Johan VAN DEN BERG comme gérant est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission.

*Cinquième résolution*

La démission de la société anonyme Trustmoore Luxembourg S.A. comme gérante est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission.

*Sixième résolution*

La démission de Monsieur Roland BEUNIS comme gérant est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission.

*Septième résolution*

Monsieur Amnon SHIBOLETH, administrateur de sociétés, né le 3 juin 1943 dans l'Etat d'Israël, demeurant au 1, Rotschild Boulevard, 1121, Tel-Aviv-Jaffa, 66881 (Etat d'Israël), est nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

*Huitième résolution*

Monsieur Eriks MARTINOVSKIS, administrateur de sociétés, né le 12 septembre 1980 à Ventspils (Lettonie), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

*Neuvième résolution*

Madame Fanny AUENALLAH, administrateur de sociétés, née le 16 décembre 1974 à Mers-el-Kébir (Algérie), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 950,- EUR.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 mars 2014. Relation GRE/2014/1042. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014043331/147.

(140049506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

**Institut de Formation Bancaire, Luxembourg, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg G 22.

*Annual accounts as at December 31, 2013 (with the report of the Réviseur d'Entreprises agréé)*

*Table of contents*

*Annual accounts*

- Report of the Réviseur d'Entreprises agréé . . . . .	1-2
- Balance sheet . . . . .	3
- Profit and loss account . . . . .	4
- Notes to the annual accounts . . . . .	5-10

CLERC

To the members of

INSTITUT DE FORMATION BANCAIRE,

LUXEMBOURG,

en abrégé, I.F.B.L.

12, Rue Erasme  
L -1468 Luxembourg

*Report of the réviseur d'entreprises agréé*

We have audited the accompanying annual accounts of INSTITUT DE FORMATION BANCAIRE, LUXEMBOURG, which comprise the balance sheet as at December 31, 2013 and the profit and loss account for the year then ended and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Responsibility of the Board of Directors for the annual accounts

The Board of Directors is responsible for the preparation and fair presentation of these annual accounts in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation of the annual accounts, and for such internal control as the Board of Directors determines is necessary to enable the preparation of annual accounts that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Responsibility of the réviseur d'entreprises agréé

Our responsibility is to express an opinion on these annual accounts based on our audit. We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing as adopted for Luxembourg by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the annual accounts are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the annual accounts. The procedures selected depend on the judgement of the réviseur d'entreprises agréé, including the assessment of the risks of material misstatement of the annual accounts, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the réviseur d'entreprises agréé considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the annual accounts in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control.

An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by the Board of Directors, as well as evaluating the overall presentation of the annual accounts.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the annual accounts give a true and fair view of the financial position of INSTITUT DE FORMATION BANCAIRE, LUXEMBOURG as of December 31, 2013, and of the results of its operations for the year then ended in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation of the annual accounts.

Bertrange, March 20, 2014.

CLERC

Cabinet de révision agréé

Arnaud Yamalian

*Balance sheet  
December 31, 2013  
(in Euro)*

ASSETS	2013	2012
<b>FIXED ASSETS</b>		
Tangible assets (note 3) . . . . .	39 261,25	37 587,55
Financial assets (note 4) . . . . .	3 000,00	3 000,00
	<u>42 261,25</u>	<u>40 587,55</u>
<b>CURRENT ASSETS</b>		
Debtors becoming due and payable within one year (note 5) . . . . .	607 869,90	767 616,84
Transferable securities (note 6) . . . . .	206 500,00	206 500,00
Term deposit . . . . .	650 000,00	200 000,00
Cash at bank		
- current account . . . . .	349 212,77	454 819,93
- deposits . . . . .	126 437,25	566 400,48
	<u>1 940 019,92</u>	<u>2 195 337,25</u>
DEFERRED CHARGES . . . . .	28 002,12	1 125,75
<b>TOTAL ASSETS</b> . . . . .	<u>2 010 283,29</u>	<u>2 237 050,55</u>
<b>LIABILITIES</b>	2013	2012
<b>EQUITY</b>		
Retained earnings . . . . .	1 345 385,17	1 341 857,80

Result for the year . . . . .	5 523,71	3 527,37
	<u>1 350 908,88</u>	<u>1 345 385,17</u>
PROVISIONS FOR LIABILITIES AND CHARGES		
Other provisions (note 7) . . . . .	114 700,00	260 532,88
CREDITORS		
Becoming due and payable within one year (note 8) . . . . .	528 697,32	631 132,50
DEFERRED INCOME . . . . .	15 977,09	0,00
TOTAL LIABILITIES . . . . .	<u>2 010 283,29</u>	<u>2 237 050,55</u>

*Profit and loss account*  
*Year ended December 31, 2013*  
*(in Euro)*

	2013	2012
CHARGES		
Direct expenses of training activities (note 11) . . . . .	1 370 189,92	2 082 175,86
Other external charges (note 12) . . . . .	568 535,97	589 208,20
Staff costs (note 13) . . . . .	1 378 460,08	1 245 861,97
Value adjustments in respect of tangible fixed assets . . . . .	14 809,34	8 968,82
Extraordinary charges . . . . .	121 755,60	137 550,18
Surplus for the financial year . . . . .	5 523,71	3 527,37
	<u>3 459 274,62</u>	<u>4 067 292,40</u>
INCOME		
ABBL contribution (note 9) . . . . .	350 000,00	425 000,00
Donation from "Mathieu Frères Foundation" (note 10) . . . . .	8 029,56	8 259,19
Income from training activities (note 11) . . . . .	2 785 341,74	3 601 804,26
Other income . . . . .	302 340,37	15 081,75
Income from transferable securities . . . . .	7 500,00	10 119,62
Other Interest receivable and similar income . . . . .	6 062,95	7 027,58
	<u>3 459 274,62</u>	<u>4 067 292,40</u>

The accompanying notes form an integral part of these annual accounts.

### Notes to the annual accounts December 31, 2013

**Note 1. General.** The «Institut de Formation Bancaire, Luxembourg» (hereafter "IFBL" or "the institution") was incorporated on December 28, 1990 in the form of a public purpose institution.

The articles of incorporation of IFBL were approved by a Grand-Ducal decree, as laid down in article 30 of the law of April 21, 1928 on non-profit-making organisations and public purpose Institutions.

The object of the IFBL is to conceive, establish, develop and promote all training methods, programmes and activities in the interest of the Luxembourg financial sector.

**Note 2. Principal accounting policies.** General

The annual accounts have been prepared in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements. The annual accounts of the Institution are based amongst other on the articles 34 and 46 of the law of December 19, 2002 and the legal presentations are adapted according to the specificities of the activity of the Institution.

**Foreign exchange**

The Institution maintains its accounts in Euros (EUR) and the balance sheet and profit and loss account are expressed in this currency.

Transactions expressed in a currency other than Euros are translated into Euros at the exchange rates prevailing at payment date.

**Tangible assets**

Tangible assets are valued at purchase price including the expenses incidental thereto. Tangible fixed assets are amortised on a straight-line basis over their estimated useful lives.

The amortisation rates and methods applied on a straight-line basis as follows:

- Furniture and installations: 10%
- IT Equipment: 33%

**Financial assets**

Financial fixed assets are stated at cost.

A value adjustment is made when a permanent decrease in value has occurred.

### Receivables

Receivables resulting from the supply of services are valued at their nominal value. A value adjustment is made when the realisable value at the balance sheet date is lower than the nominal value.

### Transferable securities

Transferable securities are valued at the lower of purchase cost or market value. A value adjustment is recorded where the market value is lower than the purchase cost. The value adjustments are noted continued if the reasons for which the value adjustments were made have ceased to apply.

### Provisions for liabilities and charges

The provisions for liabilities and charges are intended to cover losses or debts the nature of which is clearly defined and which at the balance sheet date are likely either to be incurred or certain to be incurred but uncertain as to their amount or as to the date on which they will arise.

### Taxation

The IFBL is subject to VAT but not Tax Company.

**Note 3. Tangible assets.** Tangible fixed assets include furniture and office equipment.

	2013	2012
	EUR	EUR
Acquisition cost:		
At the beginning of the year . . . . .	772 271,39	735 880,93
Acquisitions during the year . . . . .	16 483,04	36 390,46
Outgoing inventory during the year . . . . .	0,00	0,00
At the end of the year . . . . .	788 754,43	772 271,39
Value adjustments:		
At the beginning of the year . . . . .	(734 683,84)	(725 715,02)
For the year . . . . .	(14 809,34)	(8 968,82)
At the end of the year . . . . .	(749 493,18)	(734 683,84)
Net value at the end of the year . . . . .	39 261,25	37 587,55

**Note 4. Financial assets.** The Institution holds a minor participation in «Agence de Transfert de Technologie Financière Luxembourg S.A.» (ATTF). The acquisition cost amounts to EUR 3 000,00

### Note 5. Debtors.

	2013	2012
	EUR	EUR
Receivables resulting from the supply of services . . . . .	485 108,63	555 307,48
Interest receivables from transferable securities . . . . .	5 686,26	4 922,37
VAT receivable . . . . .	117 075,01	207 386,99
	<u>607 869,90</u>	<u>767 616,84</u>

**Note 6. Transferable securities.** At year end, the market value of these transferable securities amounts to EUR 206 500,00

**Note 7. Provisions for liabilities and charges.** Provisions mainly include the following points:

	2013	2012
	EUR	EUR
Provision promotion . . . . .	0,00	30 000,00
Provision for the implementation of a new IT and software package for the management of data on training courses . . . . .	0,00	50 000,00
Provision for overlapping training . . . . .	0,00	10 000,00
Provision for Course Training / Maintenance . . . . .	77 700,00	35 000,00
Provision for E-Learning . . . . .	0,00	30 000,00
Provision Staff related Claims Settlement . . . . .	37 000,00	51 000,00
Provision for outstanding expenses on office renting . . . . .	0,00	46 532,88
Provision for new training products . . . . .	0,00	8 000,00
TOTAL . . . . .	<u>114 700,00</u>	<u>260 532,88</u>

**Note 8. Creditors.**

	2013 EUR	2012 EUR
Salaries and social security debts . . . . .	122 561,21	110 353,14
Trade creditors . . . . .	406 136,11	520 779,36
	<u>528 697,32</u>	<u>631 132,50</u>

**Note 9. Share of ABBL Budget.** A portion of IFBL's Income is derived from a contribution from ABBL which amounts, 2013, to EUR 350.000,00 (2012:425,000,00)

**Note 10. Donation from "Mathieu Freres" Foundation.** Every year, the Institution receives a donation from the Mathieu Frères Foundation (domiciliated in Switzerland). The funds received are allocated to the trainings of professional bank employees.

**Note 11. Income from training activities / Direct expenses on training activities.** IFBL recovers direct charges relating to training activities and a portion of its general operating expenses from training course participants.

**Note 12. Other external charges.**

	2013 EUR	2012 EUR
Offices:		
Rent, cleaning and insurance . . . . .	165 278,20	147 871,71
Functioning:		
Equipment rental and maintenance . . . . .	15 389,53	18 714,85
Telephone, telefax, mail . . . . .	16 118,01	23 707,07
Office equipment . . . . .	20 582,48	18 179,09
Maintenance of IT equipment . . . . .	173 546,25	177 420,40
Other expenses:		
Fees . . . . .	5 600,00	5 500,00
Documentation . . . . .	608,15	327,08
Travel and representation expenses . . . . .	16 273,35	11 171,21
Contributions . . . . .	6 150,00	5 935,00
Outsourced services . . . . .	16 031,29	45 624,31
Miscellaneous expenses . . . . .	8 610,36	41 910,82
Promotion . . . . .	116 195,85	81 719,64
Internal / staff education . . . . .	8 152,50	11 127,02
	<u>568 535,97</u>	<u>589 208,20</u>

**Note 13. Staff Costs.**

	2013 EUR	2012 EUR
Gross salaries . . . . .	1 144 000,00	1 015 507,67
Social security charges . . . . .	155 393,88	138 777,85
Refunds mutual insurance . . . . .	(26 613,81)	(30 059,83)
Supplementary insurance . . . . .	51 765,03	50 038,27
Social Fund . . . . .	53 914,98	71 598,01
	<u>1 378 460,08</u>	<u>1 245 861,97</u>

In the course of the year, the average number of staff employed by the Institution was 15,39 FTE persons (2012:13,35 persons).

*IFBL Budget 2014*

IFBL	Accounts December 31, 2013	Budget 2014
INCOME		
Contributions		
ABBL subsidy . . . . .	350 000,00	0
Project "HOT" . . . . .		217 391
Mathieu Frères Foundation . . . . .	8 029,56	8 000

Interests & similar products . . . . .	13 562,95	9 000
Income activities . . . . .	2 785 341,74	2 771 385
Other income . . . . .	256 518,47	114 700
Total Income . . . . .	<u>3 413 452,72</u>	<u>3 120 476</u>
EXPENSES		
Staff		
Gross salaries . . . . .	1 144 000,00	1 188 000
Social security . . . . .	155 393,88	181 500
Refunds mutual insurance . . . . .	-26 613,81	-20 000
Supplementary insurance . . . . .	51 765,03	55 000
Social fund . . . . .	53 914,98	55 000
Total staff . . . . .	<u>1 378 460,08</u>	<u>1 459 500</u>
Operating expenses		
Offices		
Rent, maintenance, cleaning & insurance . . . . .	165 278,20	45 726
House of Finance . . . . .	164 939,52	39 226
Conciergerie . . . . .	0,00	6 000
Insurance . . . . .	338,68	500
Functioning		
Equipment rental & maintenance . . . . .	15 389,53	15 000
Telecom & mail . . . . .	16 118,01	20 000
Office & IT equipment . . . . .	20 582,48	15 000
IT maintenance . . . . .	173 546,25	155 000
Total functioning . . . . .	<u>225 636,27</u>	<u>205 000</u>
Other expenses		
Fees . . . . .	5 600,00	6 000
Documentation . . . . .	608,15	500
Travel & representation expenses . . . . .	16 273,35	25 000
Contributions to third parties . . . . .	6 150,00	6 000
Staff training and conferences . . . . .	8 152,50	20 000
Total other expenses . . . . .	<u>36 784,00</u>	<u>57 500</u>
Outsourced services & miscellaneous		
HR administration . . . . .	16 031,29	6 000
Miscellaneous . . . . .	15 565,96	15 000
Total outsourced services & miscellaneous . . . . .	31 597,25	21 000
Depreciation . . . . .	14 809,34	21 000
Promotion . . . . .	116 295,85	125 000
Announcement . . . . .	50 774,91	0
Logistics events . . . . .	52 982,15	0
Catalog and print . . . . .	5 353,60	0
Internet . . . . .	4 664,00	0
Other expenses / promotional materials . . . . .	2 521,19	0
Expenses activities . . . . .	1 324 368,02	1 185 750
- Trainers . . . . .	1 324 368,02	1 185 750
- Print . . . . .	0,00	0
- Accommodation . . . . .	0,00	0
Provision staff related claims settlement . . . . .	37 000,00	0
Provision for new development . . . . .	77 700,00	0
Total Expenses . . . . .	<u>3 407 929,01</u>	<u>3 120 476</u>
Result . . . . .	5 523,71	0

Référence de publication: 2014043346/280.

(140049709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

**International Campus Student Housing I S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 179.993.

In the year two thousand and fourteen, on the 20<sup>th</sup> of March,

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mrs Michèle SENSI-BERGAMI, with personal/professional address at Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as a representative of International Campus Student Housing I, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 179.983, itself acting as managing shareholder of International Campus Student Housing I S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 179.993 (the Company). The Company has been incorporated on August 12, 2013 pursuant to a deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, civil law notary resident in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) n° 2592 dated 17 October 2013. Since that date, the articles of association of the Company (the Articles) have not been amended,

by virtue of the authority conferred upon her by resolutions adopted by the board of managers of International Campus Student Housing I, acting as managing shareholder of the Company (the Managing Shareholder), on 14 March 2014, a copy of which resolutions, signed *in varietur* by the representative and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be registered.

The said appearing person, acting in his aforesaid capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

1. That the Articles provide that the issued share capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by one (1) management share and thirty thousand and nine hundred and ninety-nine (30,999) ordinary shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

2. That pursuant to article 5.3 of the Articles, the Managing Shareholder is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(i) increase the current share capital in one or several times up to three hundred million euro (EUR 300,000,000.-), by the issue of two hundred and ninety-nine million nine hundred and sixty-nine thousand (299,969,000) new shares, having the same rights as the existing shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons authorised to subscribe for the new shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the register of shares accordingly.

3. That the Managing Shareholder, by resolutions adopted on 14 March 2014 (the Resolutions) and in accordance with the authority conferred on it pursuant to article 5.3 of the Articles, approved to increase the share capital of the Company (the Share Capital Increase) by a total amount of one hundred sixty eight thousand seven hundred and fifty euro (EUR 168,750.-) to bring the share capital from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) up to one hundred ninety nine thousand seven hundred and fifty euro (EUR 199,750.-) by the issuance of one hundred sixty eight thousand seven hundred and fifty (168,750) Ordinary Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, with a share premium of three million five hundred eighty one thousand two hundred and fifty euro (EUR 3,581,250.-).

4. That the Resolutions record the decision of the Managing Shareholder, taken in accordance with article 5.3 of the Articles, to suppress any preferential subscription rights of the current shareholders of the Company in relation to the Share Capital Increase.

5. That one hundred sixty eight thousand seven hundred and fifty (168,750) Ordinary Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, with a share premium of three million five hundred eighty one thousand two hundred and fifty euro (EUR 3,581,250.-) have been subscribed for and fully paid up by contributions in cash by the subscribers and in the amounts mentioned in the schedule to this deed.

The Managing Shareholder acknowledges the receipt by the Company of the subscription price (including share premium) of three million and seven hundred fifty thousand euro (EUR 3,750,000.-) for the Ordinary Shares.

The amount of three million and seven hundred fifty thousand euro (EUR 3,750,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the Managing Shareholder and the undersigned notary.

6. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, article 5.1 of the Articles is therefore amended and shall be read as follows:

“The share capital is set at one hundred ninety nine thousand seven hundred and fifty euro (EUR 199,750.-), represented by one (1) management share (the Management Share) and one hundred ninety nine thousand seven hundred and forty nine (199,749) ordinary shares (the Ordinary Shares), all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The Management Shares and the Ordinary Shares are collectively referred to as the Shares and individually as a Share.”

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately EUR 3,500.-.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing person, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the appearing person.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt mars.

Par-devant Nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Madame Michèle SENSI-BERGAMI, ayant sa résidence professionnelle/personnelle à Esch-sur-Alzette, agissant en tant que mandataire de International Campus Student Housing I, une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 179.983, elle-même agissant en tant qu'actionnaire commandité de International Campus Student Housing I S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 179.993 (la Société). La Société a été constituée le 12 août 2013 suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2592 du 17 octobre 2013. Depuis, les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés,

en vertu du pouvoir qui lui a été conféré par résolutions adoptées par le conseil de gérance de International Campus Student Housing I, agissant en tant qu'actionnaire commandité de la Société (l'Actionnaire Commandité), en date du 14 mars 2014, une copie desdites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La partie comparante, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

1. que selon les Statuts, le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-), représenté par une (1) action de commandité et trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ordinaires, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

2. qu'en vertu de l'article 5.3 des Statuts, l'Actionnaire Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif à:

(i) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur de trois cents millions d'euros (EUR 300.000.000.-), par l'émission de deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille (299,969,000) nouvelles actions, ayant les mêmes droits que les actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

3. que l'Actionnaire Commandité, par les résolutions adoptées en date du 14 mars 2014 (les Résolutions) et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5.3 des Statuts, a approuvé l'augmentation de capital de la Société (l'Augmentation de Capital) pour un montant total de cent soixante-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 168.750.-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) à un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 199.750.-) par l'émission de cent soixante-huit mille sept cent cinquante (168.750) Actions Ordinaires, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, avec une prime de trois millions cinq cent quatre-vingt-un mille deux cent cinquante euros (EUR 3.581.250.-).

4. que les Résolutions consistent la décision de l'Actionnaire Commandité, prise en conformité avec l'article 5.3 des Statuts, de supprimer tous les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants de la Société dans le cadre de l'Augmentation de Capital.

5. que cent soixante-huit mille sept cent cinquante (168.750) Actions Ordinaires, sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1), avec une prime d'émission de trois millions cinq cent quatre-vingt-un mille deux cent cinquante euros (EUR 3.581.250,-) ont été souscrites et entièrement libérées par des apports en espèce par les souscripteurs et pour les montants indiqués dans l'annexe de cet acte.

L'Actionnaire Commandité prend note de la réception par la Société du prix de souscription (y compris la prime d'émission) de trois millions sept cent cinquante mille euros (EUR 3.750.000,-) pour les Actions Ordinaires.

Le montant de trois millions sept cent cinquante mille euros (EUR 3,750,000,-) est à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié à l'Actionnaire Commandité et au notaire instrumentaire.

6. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, l'article 5.1 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 199.750,-), représenté par une (1) action de commandité (l'Action de Commandité) et cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quarante-neuf (EUR 199.749) actions ordinaires (les Actions Ordinaires), toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

L' Action de Commandité et les Actions Ordinaires sont collectivement désignées les Actions et individuellement une Action.”

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, montant en lettres coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 3.500.-.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec la partie comparante.

Signé: SENSI-BERGAMI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21/03/2014. Relation: EAC/2014/4000. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014043347/146.

(140049479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

#### **Change Management Consulting - MCG Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3861 Schifflange, 197, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 147.574.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Christine DOERNER

NOTAIRE

Référence de publication: 2014043816/12.

(140050216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

#### **HV Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 185.495.

#### STATUTS

L'an deux mille quatorze.

Le quatorze mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU

Monsieur Hugues Jean VINCENT, dirigeant d'entreprises, demeurant à B-4121 Neupré, 13, avenue des Mélèzes.

Lequel comparant est ici représenté par Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 11 mars 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

#### Dénomination - Siège - Durée - Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HV Lux S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobilières ou immobilières, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés ainsi que fournir des prestations de services en management et en conseils.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (€ 100.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000.-) chacune.

La Société a un capital autorisé de CINQ MILLIONS D'EUROS (€ 5.000.000.-), représenté par cinq mille (5.000) actions de MILLE EUROS (€ 1.000.-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une seule ou plusieurs fois par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances des actionnaires ,

- à fixer le lieu et la date de l'émission, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces, en nature ou par transformation de créances des actionnaires.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq années à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Le Conseil d'Administration peut décider d'émettre des emprunts obligataires. Les obligations pourront être convertibles ou non convertibles, nominatives ou au porteur, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que le Conseil décidera.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, les taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

L'émission d'obligations convertibles en actions de la Société pourra se faire, sur décision du Conseil d'Administration, dans le délai de 5 (cinq) ans prévu ci-avant et dans la mesure où il existera des actions non émises du capital autorisé.

Sauf décision contraire du Conseil d'Administration, l'émission de ces obligations convertibles se fera sans qu'il soit réservé aux actionnaires existants et aux détenteurs d'obligations convertibles existants un droit de préférence à la souscription de ces obligations convertibles.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

### Administration - Surveillance

**Art. 8.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les membres du Conseil peuvent être scindés en plusieurs catégories.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 13.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 14.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Si la Société est administrée par plusieurs catégories d'Administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par la signature conjointe d'un Administrateur de chaque catégorie.

**Art. 15.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 16.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 18.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 19.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Année sociale - Répartition des Bénéfices**

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 21.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Disposition générale**

**Art. 23.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.
- 3) Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

#### *Souscription et libération*

Les cent (100) actions ont été souscrites par Monsieur Hugues Jean VINCENT, dirigeant d'entreprises, demeurant à B-4121 Neupré, 13, avenue des Mélèzes.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de CENT MILLE EUROS (€ 100.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

La partie comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ à mille quatre cents Euros (€ 1.400.-).

#### *Réunion en assemblée générale*

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5).

Sont nommés administrateurs:

*Administrateur de catégorie A:*

Monsieur Hugues Jean VINCENT, dirigeant d'entreprises, demeurant à B-4121 Neupré, 13, avenue des Mélèzes.

*Administrateurs de catégorie B:*

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare;

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- La société à responsabilité limitée LuxGlobal Management S.à.r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893, représentée par son représentant permanent Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, prénommé.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un (1):

Est nommé commissaire:

La société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg 3-7, rue Schiller, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2019.

4) Monsieur Claude ZIMMER, prénommé, est nommé président du conseil d'administration.

5) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

6) Le siège social est fixé à L-1610 Luxembourg 42-44, avenue de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. SONNENSCHNEIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 mars 2014. Relation: ECH/2014/550. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 24 mars 2014.

Référence de publication: 2014043344/245.

(140049401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

### **K.S.D. Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 185.487.

### STATUTS

L'an deux mille quatorze,

Le treize mars,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY S.A., ayant son siège social à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139 578,

ici représentée par Monsieur Jean GREFF, né à Forbach (France) le 19 août 1957, demeurant à F-57600 Forbach (France), 141, rue Nationale,

agissant en sa qualité d'administrateur unique, nommé à ces fonctions suivant assemblée générale extraordinaire en date du 05 février 2014, non encore publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en vertu de l'article 7 des statuts,

ici représenté par Madame Chantal SIMON, demeurant professionnellement à Dudelange, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 27 février 2014.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le porteur de procuration et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer par les présentes.

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de «K.S.D. INVESTISSEMENTS S.A.», (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Dudelange.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société a également pour objet l'acquisition, la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, bâtis ou non bâtis, construits ou à construire faisant partie du patrimoine ou destinés à en faire partie.

Elle peut également procéder à l'achat et à la vente de terrains à bâtir.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000.-€) représenté par mille (1000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- €) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Administration - Surveillance.**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont élus par l'assemblée des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi modifiée du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la Société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la Société se trouve engagée par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et du président du conseil, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci - avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la Société.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

En cas d'administrateur unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 13.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. Ils peuvent être réélus.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale.**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 15 heures de chaque année.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui précède.

**Art. 16.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices.**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation.**

**Art. 20.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale.**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires.*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra le 17 juin 2015 à 15:00 heures.
3. Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

### *Souscription et paiement.*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

La société anonyme INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY S.A.,  
prénommée, mille actions . . . . . 1000

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

*Constatations.*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais.*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents (1.300.-) euros.

*Assemblée générale extraordinaire.*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. - Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1), et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2.- Est appelée aux fonctions d'administrateur unique son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019:

Monsieur Kevin DIETSCH, chef d'entreprise, né à Thionville (France) le 16 janvier 1978, demeurant à F-57480 Kerling-lès-Sierck (France), 2B, route de Bouzonville.

3.- Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019:

La société anonyme INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY S.A., ayant son siège social à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139 578.

4.- Le siège social est établi à L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. GREFF, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mars 2014. Relation: EAC/2014/3783. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 19 mars 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014043380/220.

(140049201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

**Korso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 185.507.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-eighth day of February

Before us Maître KESSELER Francis notary residing in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 ESCH-SUR-ALZETTE, Grand-Duchy of Luxembourg

There appeared:

Vulgaris S.à r.l. a company organized, existing and governed by the law of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122 816.

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

## Chapter I. Corporation, Duration, Registered office, Object

**Art. 1. Corporation.** There is formed by the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares below, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the law pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the “Articles”).

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the “Connected Companies”). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company exists under the name of “Korso S.à r.l.”.

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg City by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 6. Issued capital.** The capital is set at twelve thousand five hundred EUROS (12.500 -EUR) divided into one hundred (100) shares of one hundred twenty five EUROS (125 EUR) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. Similarly, in addition to the share capital and the premium account, a special reserve account may be set up, into which the Company’s shareholder(s) may contribute equity which will not be remunerated by the issue of new shares. Provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the relevant amount remains available pursuant to applicable law, the amount held on the premium account and the special reserve account may be freely used upon resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders’ meeting voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

**Art. 8. Shares.** The share capital of the Company is divided into shares, each of them having the same nominal value.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Law. A shareholder’s right in the Company’s assets and profits shall be proportional to the number of shares held by such shareholder in the capital of the Company.

Each share entitles one (1) vote. The Company may be composed of one single shareholder (“associé”), owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, unless authorized by the Law.

The Company will recognize only one (1) holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

The Company’s shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer granted in a general meeting by the majority of shareholders, including the transferor, representing in the aggregate at least three quarter (3/4) of the capital of the Company.

Unless otherwise provided by the Law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate at least three quarter (3/4) of the voting rights of the surviving shareholders.

The Company may acquire its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect. The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company’s dissolution.

### Chapter III. Management

**Art. 10. Managers.** The Company is administered by two categories of managers designated as A and B managers respectively. The managers of category B shall be Luxembourg residents (or non-residents who carry on a professional activity in Luxembourg). The managers constitute a board of managers appointed by the general meeting of shareholders. The managers need not to be shareholders. The board of managers shall be composed of at least 50% of managers of category B.

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Toward third parties the Company will be validly bound by the joint signatures of two managers obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board meeting shall be held at least once a year (or each time a strategic decision relating to the Company is to be taken) at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours’ written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

If all the managers are present or represented at a board meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members - represented by at least 50% of managers of category B - is present or represented by proxies and provided that at least two managers - with at least one manager of category B - are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. In such a case, the communication shall be initiated by a participant in Luxembourg and a majority of the participants shall be

physically in Luxembourg. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 11. Conflicts of interest.** If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case the Company has only one manager, transactions between the Company and the sole manager, who has such an opposing interest, must be recorded in writing and the records be disclosed to the shareholders.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 12. Managers' liability - indemnification.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 13. Powers of the shareholders.** The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and the Articles. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing, instead of holding a general meeting of shareholders. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

Should such written resolutions be sent by the manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

**Art. 14. Annual general meeting.** If the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of shareholders of the Company will be held within six (6) months from the end of the financial year.

**Art. 15. Place of general meetings.** General meetings of shareholders will be held in the municipality of the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice convening the general meeting, and may be held abroad if, in the opinion of the manager(s), circumstances of force majeure so require.

**Art. 16. Notice of general meetings.** The general meeting of shareholders may at any time be convened by the manager (s), or by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than half (1/2) of the issued capital of the Company.

The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 17. Attendance - representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 18. Proceeding.** A board of the meeting (“bureau”) shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders, and who need neither be shareholders, nor managers.

The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

An attendance list shall be kept at any general meeting of shareholders.

**Art. 19. Vote.** Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

#### Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 20. Financial Year.** The Company’s financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December the same year.

**Art. 21. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager (s) draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval within six (6) months from the end of the related financial year.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 22. Allocation of Results.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company’s nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

#### Chapter VII. Matters not provided

**Art. 24. Matters not provided.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on the 31 December 2014.

##### *Subscription - Payment*

The entirety of twelve thousand five hundred EUR (12.500 - EUR) shares have been subscribed by Vulgaris Sarl pre-named, which is the sole shareholder of the company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred EUR (12.500 - EUR) is now available to the company.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

The shareholder has immediately taken the following resolutions:

1. The shareholder resolved to:

(a) appoint the following person as manager of the Company having an A signatory power:

- Mr. KRYCH Przemyslaw, born on 27 September 1966 in Gorzow Wielkopolski, Poland, whose professional address is at 12, Ul Wiejska, PL - 05-500 Jozefsolaw - Piaseczno, Poland.

(b) appoint the following person as manager of the Company having a B signatory power:

- Luxembourg Corporation Company S.A., a company governed by Luxembourg law, with registered office at 20, Rue de la Poste, L -2346 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 37.974.

The duration of their mandates is unlimited and they have joint power of signature.

2. The address of the company is 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence 5, rue Zénon Bernard, L-4030 ESCH-SUR-ALZETTE, Grand-duché du Luxembourg,

**A COMPARU:**

Vulgaris S.à r.l. une société constituée et existant selon les lois du Grand Duché du Luxembourg ayant son siège social au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

ici représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Durée, Siège et objet**

**Art. 1<sup>er</sup> . La Société.** Il est formé par les présentes et par tout ceux qui deviendront détenteurs de parts sociales une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est la prise de participations, d'intérêts et de parts sociales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, sauf par le biais d'un appel public à l'épargne. Ce ne sera possible que sous la forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination sociale.** La Société existe sous la dénomination "Korso S.à r.l."

**Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 6. Capital émis.** Le capital social est fixé à la somme de douze milles cinq cents Euros (12.500 - EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt cinq Euros (125.- EUR) chacune.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. En plus du capital émis et du compte prime d'émission, un compte spécial de réserve peut être établi, dans lequel l'actionnaire (s) de la Société peut contribuer avec des capitaux propres qui ne seront pas rémunérées par l'émission de nouvelles actions. À condition que des comptes intermédiaires actuels aient été rédigés et que ces comptes intermédiaires montrent que les montant pertinents restent encore disponibles conformément à la loi applicable, le montant maintenu dans le compte prime d'émission et le compte spécial de réserve peut être librement utilisé sur la résolution de l'actionnaire unique ou, selon le cas, par l'assemblée d'actionnaires générale, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et réduction du capital.** Le capital social peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, ayant vote en respectant les conditions de quorum et majorité prévues par ces statuts, par ces modifications et par la loi.

**Art. 8. Parts sociales.** Le capital social de la Société est divisé en parts sociales, chacune ayant la même valeur nominale.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois. Les droits de associés aux avoirs et bénéfices de la Société sont proportionnels au nombre de parts sociales détenues par cet associé.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix. La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, à moins que les Lois ne l'autorisent.

La Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux. Entre vifs, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation de la majorité des associés réunis en assemblée générale, en ce compris le cédant, représentant au moins les trois quart (3/4) du capital de la Société.

Sauf dispositions contraires prévues dans les Lois, les parts sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à des non-associés qu'avec l'autorisation de la majorité des associés représentant au moins les trois quart (3/4) des droits appartenant aux survivants.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants. L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés ayant vote en respectant les conditions de quorum et majorité prévues par ces statuts, par ces modifications et par la loi.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou insolvabilité d'un associé.** La mort, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés ou, selon les cas, l'associé unique, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

### Chapitre III. Gérance.

**Art. 10. Gérant(s).** La Société est administrée par deux catégories de gérants, désignés respectivement comme les gérants A et B. Les gérants de catégorie B seront résidents luxembourgeois ou des personnes qui ont une activité professionnelle à Luxembourg. Les gérants forment un Conseil de gérance nommé par l'assemblée générale des associés. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le conseil de gérance sera composé de minimum 50% gérants de catégorie B.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance se tiendra minimum une fois par an (ou à chaque fois qu'une décision stratégique sera prise) au siège social de la société, ou tout autre endroit déterminé à Luxembourg.

Sauf dans les cas d'urgence ou avec le consentement antérieur de tous ces ayant droit pour être présent, une convocation sera envoyée au moins vingt-quatre heures avant les réunions du conseil. Une telle convocation spécifiera l'endroit, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil et s'ils déclarent qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans convocation préalable.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres - représenté par minimum 50% des managers de la catégorie B - est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres - avec un manager minimum de catégorie B - soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Dans ce cas, la communication sera initiée par un des participants à Luxembourg et la majorité des participants devra être physiquement à Luxembourg. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance pourra aussi être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou des plusieurs documents contenant les résolutions et signées par chaque gérant de la société sans exception. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 11. Conflits d'intérêt.** Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce(s) gérants devra (devront) en aviser les autres gérants et il(s) ne pourra (pourront) ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un gérant unique, des opérations intervenues entre la Société et son gérant unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société, doivent être consignées par écrit dans un procès-verbal qui sera communiqué à l'(aux) associé(s).

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 12. Responsabilité des Gérants - indemnisation.** Les gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 13. Pouvoir des associés.** Les associés exercent leurs droits collectifs en assemblée générale des associés, qui constitue un organe de la Société.

L'assemblée générale des associés exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Si la Société compte plusieurs associés, mais pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit, à la place d'une assemblée générale des associés. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par le(s) gérant(s) aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte des résolutions proposées, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

**Art. 14. Assemblée générale annuelle des associés.** Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés aura lieu dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social.

**Art. 15. Lieux des assemblées générales.** Les assemblées générales des associés se tiendront dans la municipalité du siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, comme mentionne dans la convocation de cette assemblée générale et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le(s) gérant(s), le requièrent.

**Art. 16. Convocation aux assemblées générales.** Les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des gérants, ou subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant ensemble plus de la moitié (1/2) du capital émis de la Société.

La convocation envoyée aux associés indiquera l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale, et devra être envoyée à chaque associé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 17. Présence - représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut agir à une assemblée générale des associés en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 18. Procédure.** Un bureau de l'assemblée générale sera constitué à l'occasion de chaque assemblée générale des associés et sera composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun d'eux n'ayant pas besoin d'être gérant ou associé eux-mêmes et étant nommés par l'assemblée générale des associés.

Le bureau s'assure en particulier que l'assemblée est tenue conformément aux règles en vigueur, et en particulier conformément aux règles relatives à la convocation, aux exigences en matière de majorité, à la comptabilisation des votes et à la représentation des associés.

Une liste de présence sera tenue pour toute assemblée générale des associés.

**Art. 19. Vote.** Sauf prévision contraire exigée selon la Loi ou selon les Articles présents, n'importe quelle modification aux Statuts sera approuvée par des actionnaires (i) étant une majorité des actionnaires dans le nombre et (ii) trois-quarts de représentation du capital social de la société.

Sauf prévision contraire exigée selon la Loi ou selon les Articles présents, toute autre décision sera approuvée par des actionnaires représentant plus de la moitié du capital social de la société.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre.

**Art. 21. Approbation des comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social y relatif.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 22. Distribution des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Chapitre VII. Dispositions générales

**Art. 24. Dispositions générales.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2014.

### *Souscription et paiement*

La totalité de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) a été souscrite par Vulgaris S.à r.l., pré-qualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

### *Décisions de l'associé unique*

L'associé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'associé décide de:

(a) nommer en tant que gérant avec pouvoir de signature A:

- Monsieur KRYCH Przemyslaw, né le 27 septembre 1966 à Gorzow Wielkopolski (Pologne), avec adresse professionnelle à 12, Ul Wiejska, PL - 05-500 Jozefsolaw - Piaseczno (Pologne).

(b) nommer en tant que gérant avec pouvoir de signature B:

- Luxembourg Corporation Company S.A., une société constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, Rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg enregistré avec le Registre de Commerce et Sociétés, sous le numéro B 37.974.

La durée de leur mandat est illimitée et ils ont un pouvoir conjoint de signature.

2. L'adresse du siège social est fixée au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mars 2014. Relation: EAC/2014/3406. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014043384/524.

(140049700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

**IWA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.416.

*Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung Vom 28. Dezember 2013*

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt das Mandat von Herrn Wolfgang Scholer, geschäftsansässig in 84 Grand Rue, L-6630 Wasserbillig als Administrateur und Président du Conseil d'Administration sowie Administrateur-Délégué, für eine Dauer von 5 Jahren zu verlängern.

Das Mandat endet mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2018.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt das Mandat von Frau Heike Roth als Administrateur für eine Dauer von 5 Jahren zu verlängern.

Das Mandat endet mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2018.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt Herr Hermann Josef Scholer, Kaufmann, geboren in Trier, am 3. Januar 1959, geschäftsansässig in 84 Grund Rue, L-6630 Wasserbillig, Luxemburg, als Administrateur und Conseil d'administration für die Dauer von 5 Jahren.

Das Mandat endet mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2018.

*Vierter Beschluss*

Zum Prüfungsbeauftragten Rechnungskommissar wird die Firma Wtax S.A., 38, Grand Rue L-6630 Wasserbillig, RCS Nr. B 176440 berufen.

Das Mandat endet mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2018.

Wasserbillig, den 28. Dezember 2013.

Wolfgang Scholer

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2014043372/29.

(140049446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

**Home St Joseph asbl, Association sans but lucratif,  
(anc. Letzeburger Jongmedercher Section Esch-sur-Alzette Saint Joseph).**

Siège social:

R.C.S. Luxembourg F 5.389.

Le conseil d'administration a accepté lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 mars 2014 la modification statutaire suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée: Home St Joseph asbl.

**Art. 3.** L'association a pour objet de soutenir des associations sociales ou éducatives ainsi que la gérance et l'entretien du Home St Joseph.

**Art. 9.** Le conseil d'administration fixera annuellement le montant et la date de l'exigibilité de la cotisation à payer, le cas échéant, par chaque membre associé; la cotisation annuelle ne pourra être supérieure à 25€ ni inférieure à 5€.

**Art. 11.** L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de onze membres au plus, nommés parmi les associés par l'assemblée générale pour la durée de trois années consécutives et révocables en tout temps par l'assemblée générale. Leur mandat est renouvelable.

**Art. 16.** Les articles 4 et 12 de la loi régissent les attributions de l'assemblée générale.

Les articles 5 et 6 de la loi régissent la convocation aux assemblées générales. Cette convocation est faite au nom du conseil d'administration par son président ou par deux administrateurs, soit verbalement, soit par lettre missive ordinaire, soit par courrier électronique adressé aux associés, huit jours au moins avant l'assemblée. La convocation contiendra l'ordre du jour.

Tout associé peut se faire représenter à l'assemblée par un mandataire ayant lui-même droit de vote.

Le conseil d'administration convoque chaque année pour le premier semestre l'assemblée générale ordinaire.

L'ordre du jour de cette assemblée contiendra conformément au deuxième alinéa de l'article 13 de la loi, l'approbation du compte de l'exercice écoulé et du budget du prochain exercice.

Après approbation du compte, l'assemblée se prononce par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs.

**Art. 24.** En cas de dissolution volontaire ou judiciaire de l'association, les biens de l'association dissoute appartiendront à la fabrique de l'église Saint Joseph à Esch-sur-Alzette.

Référence de publication: 2014043395/31.

(140049468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

### **LF Hotels Acquico II SCS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 175.725.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of December, before us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. LF Hotels Acquico II (GP) S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in L-2311 Luxembourg, 55, Avenue Pasteur, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under the number B 155838 and having a share capital of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) (hereinafter the "General Partner"), here represented by Mrs Géraldine Nucera, private employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 29 November 2013;

2. Leopard Germany Holding Hotels S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in L-2311 Luxembourg, 55, Avenue Pasteur, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under the number B 155841 and having a share capital of twenty thousand Euro (EUR 20,000, here represented by Mrs Géraldine Nucera, private employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 29 November 2013;

3. LF Hotels Acquico IV S.C.S., a limited partnership (société en commandite simple) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered address in L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS Luxembourg) under the number B 175707, represented by LF Hotels Acquico IV (GP) S.à.r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered address in L1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, registered with Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS Luxembourg) under the number B175702 and having a share capital of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) in its capacity as general partner, here represented by Mrs Géraldine Nucera, private employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 29 November 2013.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties referred to under items two (2) and three (3) above are current Limited Partners of the Company and are hereinafter referred to as Limited Partners, and together with the General Partner, the "Partners".

The Shareholders represented as described above, have requested the undersigned notary to record the following resolution:

*First Resolution:*

The Partners represented as described above, resolve to amend the current accounting year to December 31<sup>st</sup> 2013 and to subsequently amend article 15 of the Articles to align accordingly the subsequent accounting years of the Company which shall read as follows:

“ **Art. 15.** The accounting year of the Partnership shall begin on January 1<sup>st</sup> (1<sup>st</sup>) of each year and ends on December 31<sup>st</sup> (31<sup>st</sup>) of the same year.”

*Second Resolution*

As a result of the foregoing resolution, the Shareholders state that for the current year 2013, the accounts will be closed and the General Partner will develop an inventory including an indication of the assets and liabilities of the Company as at 31 December 2013.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately eight hundred and fifty euros (EUR 850.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the German versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the Partners, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder signed the present deed together with the undersigned notary.

**Es folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahr zweitausenddreizehn, am sechzehnten Tag des Monats Dezember, vor Maître Paul DECKER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Sind erschienen:

1. LF Hotels Acquico II (GP) S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Sitz in L-2311 Luxemburg, 55, Avenue Pasteur, im Luxemburg Handels- und Firmenregister (RCS Luxemburg) unter B 175057 eingetragen, mit einem Grundkapital von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000 -.) (im Folgenden: "General Partner"), hier vertreten durch Géraldine Nucera, Privatbeamtin, mit Berufsanschrift in L-2740 Luxemburg, auf Grund einer am 29. November 2013 privat versiegelten Vollmacht;

2. Leopard Germany Holding Hotels S.à.r.l., eine private Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gegründet, mit Sitz in L-2311 Luxemburg, 55, Avenue Pasteur, mit der Handels- und Firmenregister Luxemburg (RCS Luxemburg) unter der Nummer B 155841 eingetragen und mit einem Grundkapital von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000 -.) hier vertreten durch Géraldine Nucera, Privatbeamtin, mit Berufsanschrift in L-2740 Luxemburg, , auf Grund einer am 29. November 2013 erstellten Vollmacht;

3. LF Hotels Acquico IV SCS, eine Kommanditgesellschaft (société en commandite simple) unter den Gesetzen von Luxemburg gegründet, mit Sitz in der 4, rue Dicks, L-1417 Luxemburg, , mit der Handels- und Firmenregister Luxemburg (RCS Luxemburg) unter der Nummer B 175707 eingetragen, gefolgt von LF Hotels Acquico IV (GP) S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter den Gesetzen von Luxemburg gegründet, mit Sitz in der 4, rue Dicks, L1417 Luxemburg Grand vertreten, mit der Luxemburg Handels- und Firmen (RCS Luxemburg) unter der Nummer B175702 eingetragen und mit einem Grundkapital von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000 -.) in seiner Eigenschaft als Komplementärin, die hier vertreten durch Géraldine Nucera, Privatbeamtin, mit Berufsanschrift in L-2740 Luxemburg, auf Grund einer am 29. November 2013 erstellten Vollmacht.

Die Vollmachten, nach „ne varietur“ durch den die Bevollmächtigte und den unterzeichneten Notar, bleiben dieser notariellen Urkunde beigefügt, um mit dieser einregistriert zu werden.

Die erschienenen Komparentinnen gemäß Artikel unter zwei (2) und drei (3) genannten aktuellen Limited Partners der Gesellschaft und werden im Folgenden als Limited Partners genannt, und zusammen mit dem General Partner („die Partner“).

Die Komparentinnen vertreten wie oben, haben den Notar gebeten, die folgenden Beschlüsse auf zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Die Partner beschließen das aktuelle Geschäftsjahr bis 31. Dezember 2013 zu verlängern und dem zufolge Artikel fünfzehn (15) der Satzung entsprechend zu ändern, damit richten sich die nachfolgenden Geschäftsjahre der Gesellschaft, anschließend wie folgt:

" **Art. 15.** De Rechnungszeitraum der Gesellschaft beginnt am 1. Januar (1.) eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember (31.) aus dem gleichen Jahr."

*Zweiter Beschluss:*

Infolge vorhergehenden Beschlusses schließen die Anteilhaber die Konten des laufenden Geschäftsjahres zum 31. Dezember künftig und der General Partner wird ein Inventar begreifend die Aktiva und Passiva der Gesellschaft erstellen.

*Kostenabschätzung:*

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren in irgendeiner Form, die von der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde zu tragenden Aufwendungen werden auf ungefähr acht hundert fünfzig Euro (EUR 850.-) abgeschätzt.

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Antrag der Erschienenen, die Urkunde in Englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Französischen Fassung, und dass im Falle von Abweichungen zwischen der Englischen und der Französisch- die Englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Tag am Anfang dieses Dokuments genannt.

Diese Urkunde wurde alsdann dem Bevollmächtigten der Partner, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, vorgelesen, welcher zusammen mit dem Notar unterzeichnet hat.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59506. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014043412/107.

(140049452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

**Adcolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 160.335.

L'an deux mil quatorze, le treize mars 2014

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Pierre JANSSEN, né à Seraing (B) le 23 avril 1946, demeurant à B-4400 Mons Lez Liège, 8, Rue Thier St Léonard

2.- Monsieur Pierre-Philippe JANSSEN, né à Liège (B), le 13 mai 1980, demeurant à B-4400 Mons Lez Liège, 8, Rue Thier St Léonard

3.- Monsieur Jean-Dominique JANSSEN, né à Liège (B), le 13 décembre 1985, demeurant à B-4000 Liège, 5, Rue des Chapelains

Tous les trois, valablement représentés par Madame Nathalie JANSSEN, ci-après dénommée en vertu de trois procurations sous seing privés lesquels procurations seront annexées et enregistrées avec le présent acte

4.- Madame Nathalie JANSSEN, née à Liège (B), le 29 juin 1978, demeurant à B-4950 Ovat, 2, Rue l'abbé Toussaint  
Lesquels comparants tel que représentés ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée «ADCOLUX S.A R.L.», a été constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 12 avril 2011, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 13 juillet 2011, numéro 1554;

- que les statuts de la société à responsabilité limitée «ADCOLUX S.A R.L.», ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 2013, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 4 octobre 2013, numéro 2464 -qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 160.335;

- qu'elle a un capital de vingt-trois mille sept cent cinquante euros (23.750.-EUR) divisé en neuf cent cinquante (950) parts sociales de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune,

- que les comparants sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «ADCOLUX S.à r.l.» avec siège social à L-8814 Bigonville, 19, Rue Principale Ensuite les comparants, agissant comme prédit, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Résolution Unique*

L'assemblée a décidé de transférer le siège social le 1<sup>er</sup> février 2014 de Bigonville à L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart et modifie l'article 4, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Weiswampach.»

65328

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 800,-€

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Janssen Nathalie, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 14/03/2014. Relation: WIL/2014/174. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 26 mars 2014.

Référence de publication: 2014043720/47.

(140050440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Atrium Finance Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 174.015.

—  
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 20 mars 2014 entre:

- Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 121655,

Et,

- Atrium Finance US LLC, une société à responsabilité limitée, de l'état de Delaware, ayant son siège social au 150 South Wacker Drive, 31<sup>ème</sup> étage, IL60606 Chicago, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5493596,

que les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, ont été transférées par Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., susnommée, à Atrium Finance US LLC, susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par Atrium Finance US LLC, seul et unique associé de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 mars 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014043732/29.

(140050659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**P. Dansercoer & Cie, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 155.914.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014044107/10.

(140050252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.